

EIES - Fiche d'information 2

# Comprendre le processus pour l'Evaluation de l'impact environnemental, social et sanitaire (EIES)



Les méthodes de réalisation d'une EIES peuvent varier selon les projets et les contextes, mais le processus passe généralement par une séquence similaire d'étapes clés, de l'examen initial à la soumission finale aux autorités nationales compétentes - qui peuvent délivrer une approbation, un avis favorable ou une autre forme de réponse réglementaire. Ces étapes ne sont pas nécessairement linéaires et impliquent souvent des itérations, des chevauchements et des boucles de rétroaction.

## Les étapes clés du processus EIES

1

### Examen préalable - Une EIES est-elle nécessaire ?

**Dirigé par :** le promoteur du projet (Target Malaria / équipe du projet), parfois avec les autorités nationales compétentes

**Quoi ?** Dans certains pays, Target Malaria peut être amené à soumettre une brève description du projet/de l'activité proposé(e) aux autorités nationales, qui décident alors si une EIES est légalement requise - en fonction de la nature et de l'ampleur du projet, de ses risques et de ses impacts potentiels ; dans d'autres contextes, l'examen préalable peut être facultatif ou entrepris en interne par l'équipe du projet afin de s'aligner sur les bonnes pratiques

**Résultat :** décision sur la nécessité d'une EIES complète pour un projet; éventuellement un rapport de sélection.

2

### Cadrage - Quelles sont les questions qui seront évaluées dans le cadre de l'EIES ?

**Dirigé par :** les consultants EIES et l'équipe du projet

**Quoi ?** Identifier les questions clés que l'évaluation doit aborder et définir ses limites géographiques, thématiques et temporelles ; Déterminer et justifier les sujets à inclure ou à exclure de l'EIES (portée) ; Décrire les méthodes qui seront utilisées pour évaluer chaque question ou impact.

**Résultat :** les termes de référence (TdR) définissent le cadre de la réalisation de l'EIES. Lorsque la réglementation nationale l'exige, les termes de référence sont soumis à l'examen des autorités compétentes (par exemple, l'agence nationale pour l'environnement ou le ministère de l'environnement) et peuvent donner lieu à une approbation, à un avis favorable ou à des conseils de révision.

3

**Études de base - Quelles sont les questions qui seront évaluées dans le cadre de l'EIES ?**

**Dirigé par :** des consultants EIES, y compris des experts locaux

**Quoi ?** Collecter des données sur les conditions environnementales, sociales et sanitaires actuelles afin d'établir un point de référence ; il peut s'agir d'analyses documentaires, de travaux sur le terrain, d'entretiens avec les parties prenantes et les membres de la communauté, et d'études spécialisées telles que des évaluations écologiques, des études de base sur l'égalité des sexes, des cartographies communautaires, des études sur la perception des risques et des évaluations dumarché du travail.

**Résultat :** un rapport de référence complet utilisé pour évaluer les impacts du projet ; il constitue une section spécifique du rapport EIES, mais dans certains cas, il peut également être exigé par les autorités compétentes en tant que document indépendant.

4

**Évaluation de l'impact - Comment le projet peut-il affecter les communautés et l'environnement ?**

**Dirigé par :** des consultants EIES, y compris des experts locaux

**Quoi ?** Décrire et évaluer la signification ou l'importance des impacts sur la base de critères tels que l'étendue, la durée, l'intensité, la probabilité et la réversibilité ; il s'agit notamment d'identifier qui ou quoi peut être affecté, et de faire la distinction entre les impacts positifs et négatifs, directs, indirects et cumulatifs.

**Résultat :** une analyse détaillée des impacts environnementaux, sociaux et sanitaires potentiels - tant positifs que négatifs - ainsi que de leur importance.

5

**Planification de la gestion de l'impact - Quelles sont les actions nécessaires pour atténuer les impacts négatifs et maximiser les impacts positifs ?**

**Dirigé par :** les consultants de l'EIES, avec la contribution de l'équipe du projet

**Ce qu'il faut faire :** Développer des stratégies pour prévenir, réduire ou compenser les impacts négatifs, ou maximiser les impacts positifs ; traduire les résultats en mesures opérationnelles, avec des responsabilités, des budgets et des calendriers assignés.

**Résultat :** un Plan de gestion environnementale, sociale et sanitaire (PGES) décrivant la manière dont les impacts seront atténués ou améliorés, y compris les stratégies de suivi de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures d'atténuation. Le plan de gestion environnementale, sociale et sanitaire sert de feuille de route pour la mise en œuvre des engagements de l'EIES.

6

**Consolidation du rapport**

**Dirigé par :** consultants EIES

**Quoi ?** Compilation et documentation des résultats, de l'analyse et des mesures de gestion proposées. Le rapport doit être complet et accessible à la fois aux examinateurs techniques, aux parties prenantes, aux communautés concernées et au grand public.

**Résultat :** les rapports EIES provisoires et finaux ont été examinés par Target Malaria / l'équipe du projet et sont prêts à être soumis aux autorités nationales compétentes.

**7****Soumission finale, consultation publique et décision**

**Dirigé par :** consultants EIES et promoteur du projet (Target Malaria / équipe du projet)

**Ce qui se passe :** la première version du rapport d'EIES est soumise aux autorités nationales compétentes et/ou rendue publique pour commentaires. Dans certains pays, une consultation publique est coordonnée par les autorités nationales après la soumission, dans le cadre du processus d'examen officiel ; dans d'autres cas, la consultation de la communauté et des parties prenantes peut être organisée par le promoteur du projet et les consultants EIES avant que le projet de rapport ne soit officiellement soumis ; parfois, les deux processus ont lieu, ce qui permet de recueillir des informations en retour à plusieurs étapes de l'évaluation.

**Résultat :** les permis peuvent être accordés avec des conditions ou des engagements spécifiques qui doivent être respectés par le promoteur du projet (Target Malaria / équipe du projet).

L'EIES a de multiples objectifs : elle aide les régulateurs à prendre des décisions en matière d'autorisation ou de politique ; elle guide l'équipe de projet dans l'affinement de la conception du projet ou du protocole et dans la gestion des incidences ; elle garantit que les points de vue des communautés et des parties prenantes ont été entendus et intégrés dans la conception du projet.

## Engagement de la communauté et des parties prenantes dans le processus EIES

L'engagement de la communauté et des parties prenantes est un pilier essentiel de l'approche de recherche de Target Malaria. Alors que l'engagement continu de Target Malaria se concentre sur l'établissement de relations et la discussion du programme de recherche plus large, le processus EIES intègre ses propres activités spécifiques de consultation et de participation. Ces flux d'engagement parallèles doivent être soigneusement coordonnés afin d'éviter les doublons, de prévenir la lassitude des consultations et d'assurer la cohérence du partage des informations.

L'engagement intervient tout au long de l'EIES, sous la forme d'un processus itératif plutôt que linéaire. Il sert des objectifs différents à chaque étape clé :

- **Lors du cadrage**, veiller à ce que l'évaluation se concentre sur les questions ou les impacts les plus pertinents pour les communautés et les parties prenantes.

- **Lors de la collecte des données de base**, recueillir les connaissances locales sur les conditions environnementales, sociales et sanitaires.
- **Au cours de l'évaluation d'impact**, identifier les points de vue de la communauté et des parties prenantes sur les impacts potentiels, tant positifs que négatifs.
- **Avant de finaliser les mesures de gestion**, il convient d'obtenir des contributions sur les mesures d'atténuation proposées pour les impacts négatifs et les mesures d'amélioration pour les impacts positifs, en veillant à ce qu'elles soient réalistes, culturellement appropriées et efficaces.
- **Lors de l'examen des projets**, validation des résultats de l'évaluation avec les communautés touchées et les parties prenantes.

Les consultants EIES, avec le soutien de l'équipe de projet, utilisent généralement une combinaison de méthodes, telles que :

- **Groupes de discussion** avec des parties prenantes ou des membres de la communauté pour explorer des domaines d'impact spécifiques et des sujets tels que les avantages perçus, les préoccupations, les attentes, les priorités de la communauté et les perspectives des groupes vulnérables.
- **Entretiens individuels** avec les autorités, les autorités traditionnelles, les chefs religieux, les professionnels de la santé, les chefs de groupes de femmes et les représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) afin de discuter de considérations spécifiques pouvant nécessiter une certaine confidentialité ou des connaissances spécialisées.
- **Consultations publiques** au cours desquelles les incidences potentielles et les mesures de gestion proposées sont présentées pour recueillir l'avis de la communauté et des parties prenantes.

- **Mécanismes de retour d'information supplémentaires** permettant une contribution continue au fur et à mesure que l'évaluation progresse.

Les réglementations nationales en matière d'EIES prévoient souvent des périodes spécifiques de divulgation publique au cours desquelles les projets de conclusions doivent être mis à la disposition du public pour qu'il puisse les examiner et les commenter. Ces consultations formelles diffèrent des activités d'engagement antérieures car elles répondent à des exigences légales spécifiques en matière de transparence et de participation du public. Les commentaires reçus doivent être documentés et pris en compte dans le rapport final de l'EIES avant d'être soumis aux autorités nationales compétentes.

Une fois approuvé par les autorités, le rapport final de l'EIES, ou son résumé non technique, est mis à la disposition du public. Cette divulgation publique garantit la transparence des impacts identifiés, des mesures d'atténuation proposées et des engagements en matière de suivi.

